

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit des assurances sociales approfondi (4DR2142)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4
Master en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante

DUPONT Anne-Sylvie, Professeure ordinaire
MAGOGA SABATIER Sabine, assistante-doctorante

Contenu

Après un rappel des différents régimes d'assurances sociales, des risques couverts et des prestations, ce cours propose d'étudier les normes de coordination contenues dans la loi sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) pour étudier la manière dont les différentes assurances sociales s'articulent entre elles, matériellement et temporellement. Dans un deuxième temps, ce cours permet d'étudier comment les assurances sociales interagissent avec les autres régimes indemnitaires (responsabilité civile, assurances privées et aide sociale). La troisième partie du cours est consacrée à l'étude des règles internationales et européennes de coordination des régimes de sécurité sociale. Dans ce contexte, une attention toute particulière étant portée aux règlements européens.

L'enseignement consiste en une alternance de présentations théoriques et de cas pratiques.

Forme de l'évaluation

Examen écrit de 2 h. La documentation à disposition pour l'examen est libre, sous réserve des appareils connectés qui sont interdits.

Documentation

Les références bibliographiques sont indiquées en début de cours, et au fur et à mesure de l'enseignement. La documentation est transmise aux étudiant-e-s par le biais du portail de cours Moodle.

Pré-requis

Les étudiant-e-s qui n'ont pas suivi le cours "Droit des assurances sociales" en Bachelor (UNINE ou UNIGE) sont priés de s'annoncer à la Professeure en début de semestre, pour voir dans quelle mesure une mise à niveau est nécessaire.

Forme de l'enseignement

Cours ex cathedra et exercices.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Appliquer les règles applicables aux situations internationales en matière de sécurité sociale
- Identifier les règles applicables à la coordination des assurances sociales entre elles
- Appliquer les règles étudiées pour coordonner l'intervention des régimes indemnitaires
- Distinguer les interactions possibles entre les assurances sociales et les autres régimes indemnitaires

Compétences transférables

- Appliquer ses connaissances à des situations concrètes
- Distinguer les enjeux pratiques de l'application des règles de droit